



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/630

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon (BML) et l'Université Lumière Lyon 2 (Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité) dans le cadre de l'organisation du festival de cinéma des bobines du sacré de 2021 à 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/630 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON (BML) ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 (INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDE DES RELIGIONS ET DE LA LAÏCITE) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE CINEMA DES BOBINES DU SACRE DE 2021 A 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conscients de la réaffirmation de la présence des religions dans la vie de nos cités, les établissements universitaires lyonnais ont décidé de coordonner leurs efforts en 2009 en créant l'Institut supérieur d'études des religions et de la laïcité (ISERL).

L'ISERL fédère des dizaines d'équipes de chercheurs et enseignants-chercheurs des universités Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne, et de l'Ecole normale supérieure (ENS), dans différents domaines des sciences humaines et sociales. Il se fixe quatre objectifs :

- Fédérer les recherches menées sur les religions et la laïcité ;
- Conduire des enquêtes de terrain ;
- Assurer la diffusion et la circulation des connaissances ;
- Servir d'appui à des cycles de formation interdisciplinaire.

L'idée du festival des bobines du sacré est née en 2013 du constat qu'en France, il n'existait pas de festival traitant des religions au cinéma. Organisé par l'Institut supérieur des études religieuses et de la laïcité (ISERL), ce festival se penche sur le rapport entretenu par le septième art et les religions. Toutes les projections se font en présence de réalisateurs, de professionnels du cinéma, de spécialistes des sciences du religieux ou d'universitaires.

Ouvertes au public et aux scolaires, les projections et les conférences sont suivies de débats, dans une volonté de nourrir les réflexions autour des thèmes évoqués.

Bibliothèque patrimoniale et de référence, la Bibliothèque municipale de Lyon en tant qu'équipement culturel ouvert à toutes les générations, s'est associée dès 2014 au festival.

La convention, jointe au présent rapport, définit les modalités de l'organisation des projections-débats au sein du réseau de bibliothèques lyonnaises pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le choix des films s'effectue conjointement à l'automne. Le suivi est assuré au sein de l'Université Lumière Lyon 2 / ISERL, par la gestionnaire et au sein de la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, par le Directeur de l'Action culturelle et de la communication. La Bibliothèque municipale de Lyon met à disposition les salles, le matériel et le personnel technique nécessaire au bon déroulement des conférences. Elle assure la gestion de l'accueil et la sécurité des participants et des usagers souhaitant assister aux projections débats. L'accès est gratuit.

La Bibliothèque municipale de Lyon contribue financièrement à l'organisation des projections-débats à hauteur de 3 500 €/an (déplacements, repas, hébergements, droits de diffusion...).

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Université Lumière Lyon 2 pour l'accueil du Festival des Bobines du Sacré pour les éditions 2021, 2022 et 2023, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La dépense correspondante est inscrite sur l'exercice en cours et suivants du budget de la bibliothèque municipale sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, fonction 321, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET